

Le 17 avril 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le dix-septième jour d'avril deux mille treize à dix-neuf heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 (ABSENT)
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution pour vente du terrain - rue Nadeau
 - 4.0 Questions de l'assemblée
 - 5.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-04-050
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-04-051
Vente d'un terrain - rue Nadeau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'un terrain situé sur la rue Nadeau et portant le numéro de lot 4018832;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Édouard Ouellet est intéressé d'en faire l'acquisition afin d'y faire une rue à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du terrain sont de 19,000 pieds carrés et que la municipalité vend le terrain au prix payé, soit dix sous (0.10 \$) du pied;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Monsieur Édouard Ouellet, devra faire la construction de la rue avant la fin de l'année 2013 selon les normes établies par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les frais d'arpentage du terrain sont à la charge de la municipalité;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de vendre ledit terrain au coût de mille neuf cent dollars (1,900.00 \$) à Monsieur Édouard Ouellet.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

Le 17 avril 2013

La période des questions s'ouvre à 19h03 et se termine à 19h05.

R13-04-052
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h05.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales